

## **Ethique et démarche d'évaluation en action sociale et médico-sociale**

Le Conseil supérieur du travail social (CSTS), dans son rapport de juin 2001, partant du constat que les conflits éthiques surgissent là où voisinent et finissent par se confronter des logiques de nature différentes (« la loi et le désir d'aide, la stratégie et la légalité, les valeurs et les techniques, etc. »), préconise aux intervenants et à leur encadrement de réinterroger régulièrement les méthodes mises en œuvre (le « comment faire ») au regard des finalités des actions menées (le « pourquoi faire »). Il rappelle la nécessité pour cela, de « garantir l'existence et la pérennité de lieux et de temps de confrontation et d'élaboration de pratiques ». Plus directement encore, le CSTS, s'adressant cette fois aux employeurs (Etat, collectivités territoriales, organismes de protection sociale et associations), leur demande de « considérer la rédaction des chartes et des manifestes, l'élaboration des projets d'établissements et services, les procédures d'évaluation et de démarche qualité comme autant de processus d'explicitation et de réaffirmation des principes et des normes qui sous-tendent les pratiques » (1).

La construction ou l'appropriation avec les professionnels d'un référentiel d'évaluation interne est un des moments les plus propices pour une réflexion sur ces principes et ces normes au fondement des pratiques. La démarche s'inscrit en plein dans cette visée éthique et déontologique.

(1) Conseil Supérieur du Travail Social, Ethique et déontologie des travailleurs sociaux, Edition ENSP, juin 2001